

amira

**amélioration des méthodes d'investigation
et de recherche appliquées au développement**

brochure n° 61

Première partie

**Approches comptables, statistiques
et économiques du secteur informel**

Jacques CHARMES

Deuxième partie

**Les approches méthodologiques
du secteur informel**

Rita CORDONNIER

Paris, décembre 1991

A M I R A

Brochure N° 61

Première partie : **APPROCHES COMPTABLES, STATISTIQUES
ET ECONOMIQUES DU SECTEUR INFORMEL**

Jacques Charmes

pages 1 à 53

Deuxième partie : **LES APPROCHES METHODOLOGIQUES DU
SECTEUR INFORMEL**

Rita Cordonnier

pages 55 à 122

**Cette étude effectuée pour le compte du groupe Amira a été financée par le fonds
d'aide et de Coopération (FAC).**

SOMMAIRE

Première partie	page
I- Introduction	5
II- Evolution des idées et des besoins d'information statistique sur le secteur informel	7
III- Les définitions statistiques du secteur informel	11
1. Economie informelle et économie souterraine	11
2. Les définitions ex-post	14
3. Les définitions ex-ante	16
4. Vers un rapprochement des concepts d'emploi informel et d'entreprises individuelles selon le système de comptabilité nationale	22
IV- Méthodes d'estimation indirecte du secteur informel	25
1. Méthodes d'estimation de la production et de la valeur ajoutée du secteur informel	25
2. Méthode d'analyse comparative des sources de données sur l'emploi	36
V- Méthodes d'enquêtes sur le secteur informel	45
1. Les recensements d'établissements	45
2. Les enquêtes auprès des ménages	47
3. Les modules ou questions spécifiques dans les enquêtes	49
4. Les enquêtes légères sur le secteur informel	51
Deuxième partie	
I Introduction	59
II Pression migratoire et dualisme sectoriel	63

III Enquêtes et terrains	69
1. Les enquêtes du Bureau International du Travail	69
2. Les travaux des premières équipes de recherche en France	73
IV Les spécificités africaine, sud-américaine et asiatique	83
1. En Afrique Noire	83
2. En Amérique Latine	89
3. En Asie	96
V Une analyse comparative	101
1. Les ateliers de confection	101
2. Le commerce informel	104
3. Les ateliers de fabrication métallique	106
VI Conclusion	111
VII Annexe : Entretiens avec Ph. Hugon et J. P. Lachaud	113

I- INTRODUCTION

Cela fait bientôt vingt ans que les économistes ont forgé le concept de secteur informel pour rendre compte des aspects spécifiques que prend l'emploi non salarié urbain dans un contexte de fort exode rural et de croissance urbaine accélérée. Antérieurement, et aussitôt après les indépendances, les comptables nationaux dans les pays africains s'étaient souciés de mieux prendre la mesure des activités artisanales de production (et plus rarement de services). Depuis le début des années 80, les difficultés qui ont amené un grand nombre d'Etats d'Afrique au sud du Sahara (aussi bien qu'au nord du Sahara) à adopter des plans d'ajustement structurel, puis la nécessité ultérieurement ressentie par les institutions financières internationales de prendre en compte les conséquences sociales de ces plans, ont tendu à placer ce phénomène sur le devant de la scène et à susciter une vague de collecte d'informations statistiques à grande échelle.

Après avoir retracé l'historique de l'évolution des idées sur le secteur informel et des besoins d'information qui leur étaient associés, nous présenterons les définitions et les méthodes d'estimation traditionnellement et toujours utilisées, ainsi que les méthodes d'enquête mises au point ou en cours d'expérimentation depuis une quinzaine d'années.

II - EVOLUTION DES IDEES ET DES BESOINS D'INFORMATION STATISTIQUE SUR LE SECTEUR INFORMEL

Dès le lendemain des indépendances, le souci d'élaborer des comptes nationaux qui ne pouvaient se limiter à la très étroite partie moderne de l'économie suscite une vague d'enquêtes sur l'artisanat : ces enquêtes devaient permettre aux comptables nationaux de procéder à l'estimation d'activités qui occupaient une fraction de la population urbaine et rurale plus importante que celle qui se trouvait employée dans l'industrie et l'administration. Les méthodes d'estimation de ce secteur restent cependant le plus souvent indirectes, et l'idée qui prévaut alors est que ces activités représentent une part importante de l'économie et que la comptabilité nationale doit en rendre compte, mais cette part est appelée à se restreindre de plus en plus avec les progrès de l'industrialisation et, plus généralement, la modernisation de l'économie.

La seconde décennie du développement, tout en conservant un optimisme de bon aloi et en continuant à placer ses espoirs dans l'industrialisation, ne peut que s'ouvrir sur un constat d'échec : la masse de migrants ruraux, rejetés des campagnes par le fort sous-emploi qui y règne, vient s'entasser dans les villes qui exercent sur eux un fort attrait en dépit des faibles (pour ne pas dire insignifiantes) et déclinantes capacités d'absorption du secteur moderne. Le terme de secteur informel naît alors sous la plume des rédacteurs du rapport sur l'emploi et l'équité au Kenya du Bureau International du Travail. Si le spectre du chômage ouvert n'est pas à craindre, celui du chômage déguisé devient préoccupant. Les activités des migrants ruraux, au terme de leur exode, constituent la transposition urbaine du sous-emploi rural. Aux préoccupations de comptabilité nationale succèdent ainsi des préoccupations liées à la déperdition de la ressource humaine. L'idée dominante est celle de la nécessité (et non plus de l'automatisme) de la résorption de cette poche de pauvreté. C'est sans doute le manque d'intérêt des pouvoirs publics (ou leur volonté d'ignorance) à l'égard de ces préoccupations qui va pousser à surajouter aux petits métiers exercés par les néo-citadins sous-employés, les artisans de production et de services : l'hétérogénéité du concept de secteur informel s'accroît ainsi, mais cela a l'avantage de sensibiliser progressivement les décideurs et les bailleurs de fonds aux potentialités de transition et de modernisation d'un secteur non structuré (ou informel) qualifié de "moderne", au sens de modernisable, par le Bureau international du travail qui sera le principal acteur de la collecte de données sur ce secteur au cours de cette seconde décennie. Durant cette période, en effet, les comptables nationaux ont plutôt eu tendance à baisser les bras, à se contenter de

prolonger les tendances anciennes et à se concentrer sur l'analyse du secteur moderne qui avait quelque peu grossi ; les politiques gardaient les yeux fixés sur l'industrialisation et préféraient jeter un voile pudique sur un secteur qui ne reflétait que l'image de leur impuissance : deux attitudes qui expliquent sans doute l'absence des organismes statistiques dans ce domaine de collecte. C'est dans le cadre du Programme mondial de l'emploi du BIT que les ministères du travail ou les universités abritèrent des opérations de collecte dont les thèmes étaient l'auto-emploi, l'acquisition de qualifications et les possibilités de promotion, et dont les statisticiens étaient étrangement absents.

La troisième décennie va constituer un tournant décisif dans l'attitude des pouvoirs publics, des bailleurs de fonds et des organismes statistiques à l'égard du secteur informel. Il est vrai que deux chocs pétroliers, un endettement massif et la généralisation des plans d'ajustement structurel constituaient un terreau de choix sur lequel pouvaient germer les idées débattues précédemment.

Le secteur informel est passé sur le devant de la scène. En dépit des réticences et des objections de certains qui voient dans l'attention qu'on lui porte l'acceptation d'un développement au rabais et qui soulignent l'incapacité de ces activités à constituer une véritable alternative à l'industrialisation, l'intérêt porté au secteur informel ne constitue pas un jugement de valeur qui signifierait la nécessité d'abandonner des politiques d'industrialisation ou de modernisation : c'est un fait d'observation qui permet de comprendre comment un système spontané a pu pallier les échecs de politiques volontaristes et pourrait aider à passer le cap difficile de l'ajustement structurel. C'est ainsi que les programmes d'ajustement structurel de la Banque Mondiale, mais aussi les projets de planification du Programme des Nations-Unies pour le développement, et les programmes d'agences bilatérales prévoient désormais d'apporter leur appui aux systèmes statistiques nationaux et en particulier aux services de comptabilité nationale, notamment sous la forme d'un financement d'enquêtes sur le secteur informel.

Le comptable national tend donc aujourd'hui à se réapproprier un secteur informel qu'il avait laissé en déshérence et dont la négligence avait tiré vers le bas les grands agrégats macro-économiques. Cette réappropriation restitue ainsi aux organismes statistiques la tâche d'une collecte à grande échelle sur ce sujet. Mais l'engouement est tel et les financements si nombreux et largement ouverts que l'on risque de tomber dans un excès inverse : la multiplication des enquêtes, leur redondance et l'opacité de résultats multiples et

peut-être contradictoires. La nécessité d'une coordination est impérative, mais l'on peut douter des possibilités d'y parvenir.

Le statisticien d'enquête a ici un rôle majeur à jouer, sur un double plan : celui des concepts et celui des méthodes.

Nous passerons plus loin en revue et en détail les méthodes utilisées ou préconisées. En ce qui concerne le concept même de secteur informel (ou d'emploi informel ou d'activités informelles, si l'on veut échapper à l'accusation de dualisme qu'entraîne le terme de secteur), c'est peu dire que la question de sa définition a donné lieu à de telles polémiques depuis une vingtaine d'années que l'on n'aurait guère avancé si le comptable national et le statisticien d'enquête, pragmatiques par nécessité et points de passage obligés vers le niveau macro-économique, n'avaient passé outre aux objections afin de définir de façon simple et opérationnelle le champ de leurs estimations et de leurs investigations. En ce domaine, le statisticien du travail s'est largement rapproché du comptable national. Or c'est à lui que revient la tâche de proposer un projet de définition de l'emploi informel : cela a été amorcé lors de la XIV^e conférence internationale des statisticiens du travail en 1987, et c'est lors de la XV^e conférence en 1993 que le concept d'emploi informel viendra prendre place aux côtés des autres concepts de la population active. Sans préjuger de l'issue de ce processus, on peut dire qu'une conception large de l'économie non enregistrée (au sens des activités non saisies directement et distinctement par voie d'enquêtes permanentes ou dans les sources d'enregistrement des entreprises modernes, telles que centrale des bilans, déclarations statistiques et fiscales, recensement industriel et commercial, etc.) se rapproche du concept d'entrepreneur individuel dans le compte des ménages en comptabilité nationale. Cette conception large implique évidemment que soient ultérieurement distinguées (à l'issue des enquêtes spécifiques) des catégories plus homogènes, permettant de différencier le cireur de chaussures du menuisier. L'examen des méthodes d'estimation et d'enquête nous permettra de mieux comprendre le caractère opérationnel de cette définition.

III -LES DEFINITIONS STATISTIQUES DU SECTEUR INFORMEL

1. Economie informelle et économie souterraine

Il y a généralement peu de points communs entre les recherches et enquêtes sur les activités informelles dans les pays en développement et les études et mesures de l'économie souterraine dans les pays industrialisés ou les pays à économie planifiée.

Le concept d'économie informelle porte habituellement sur des activités économiques licites mais non enregistrées et le non enregistrement n'est pas alors synonyme d'illégalité, mais simplement signe de l'incapacité d'une administration à étendre ses prérogatives ou à faire appliquer ses règlements à l'ensemble des populations auxquelles ils s'adressent.

En Afrique particulièrement, les jeunes Etats qui ont souvent emprunté à l'ancienne puissance coloniale des législations que l'on peut considérer comme largement inadaptées mais qui pouvaient être envisagées comme des objectifs à poursuivre, ne bénéficiaient pas de la légitimité que confèrent la durée et les pratiques séculaires. Ces législations avaient ailleurs - dans leur lieu d'origine, c'est-à-dire les pays industrialisés - puisé leur légitimité et leurs fondements dans une lente maturation faite d'interactions entre une évolution économique et sociale sur une très longue période et des règles élaborées et mises en place progressivement en fonction du niveau de développement atteint et non sans possibilité de retour en arrière, volontaire ou non (l'extension de l'économie souterraine en période de crise et d'ajustement structurel en est un exemple que l'on peut facilement constater actuellement). Ainsi, dans les pays où ces lois et règlements ne bénéficient pas d'une profondeur historique suffisante, ils ne sont pas encore considérés comme des coutumes, habitudes ou obligations auxquelles nul ne saurait se soustraire et que nul n'est censé ignorer : un petit artisan ou un petit vendeur créant son activité, n'ira pas spontanément demander une autorisation à une quelconque administration ; c'est à celle-ci d'aller au-devant de lui pour l'enregistrer et lui appliquer les taxes et obligations que prévoit la législation. Autrement dit, on se trouve dans de nombreux pays en développement, dans une phase où l'administration est encore en train d'asseoir son emprise, avec de faibles moyens et l'on ne saurait donc considérer comme illégales des activités économiques qui, en elles-mêmes, n'ont rien de répréhensible. En fait, l'économie informelle n'est pas tant constituée par un no man's land juridique que par l'au-delà d'une frontière que l'Etat s'efforce de faire reculer.

Sur le plan méthodologique, cette conception de l'économie informelle signifie qu'il est possible de l'étudier et de la mesurer à partir d'enquêtes directes et l'approche par la population active et l'emploi est alors généralement privilégiée.

Le concept d'économie souterraine ou parallèle dans les pays industrialisés ou à économie planifiée, concerne au contraire des activités illégales ou répréhensibles par nature (production et trafic de la drogue, prostitution,...) ou des activités économiques ordinaires mais dont l'exercice est illégal par défaut de déclaration (travail clandestin, travail au noir, fraude fiscale,...) : en l'occurrence, et contrairement au cas précédent des pays en développement, le défaut de déclaration est un comportement sciemment choisi et déterminé (les activités sont souterraines, cachées, invisibles), et non la conséquence de l'ignorance ou de la perpétuation de la coutume (les activités sont visibles mais non enregistrées). L'administration dispose des moyens nécessaires à la répression de ces abus, mais leur caractère souterrain rend difficile leur mise à jour. La mesure de ces activités ne peut généralement s'opérer à partir d'enquêtes directes, mais doit passer par le biais de recoupements de statistiques macro-économiques, financières et monétaires principalement.

Bien entendu, l'économie souterraine ainsi définie existe également dans les pays en développement : on imagine le poids et le rôle considérable de la production et du trafic de la drogue dans une économie telle que celle de la Colombie ; de même les échanges transfrontaliers en contrebande entre le Nigéria et les pays limitrophes peuvent être très importants et déterminants pour l'économie des petits pays qui en bénéficient ou en pâtissent. Mais l'absence de statistiques macro-économiques, monétaires ou financières, d'une suffisante fiabilité et sur des séries chronologiques suffisamment longues, implique que l'on privilégie en priorité la collecte d'informations sur les activités économiques ordinaires non enregistrées afin d'élaborer un embryon de comptabilité nationale à partir duquel il sera ultérieurement possible d'aller plus loin dans la mesure de l'économie souterraine.

Si donc les préoccupations de comptabilité nationale sont déterminantes dans les pays en développement aussi bien que dans les pays industrialisés, les approches sont cependant nettement différenciées : les statistiques de population active et d'emploi atteignent généralement un niveau de développement propre à permettre des recoupements utiles, plus rapidement que les statistiques macro-économiques de comptabilité nationale. C'est la

raison pour laquelle les statistiques du travail constituent un angle d'attaque quasiment obligé de l'économie informelle dans les pays en développement. Le travail clandestin ne constitue au contraire qu'un élément parmi d'autres de l'économie souterraine et, pour ne pas être ignorée, l'approche par l'emploi n'est généralement pas développée dans les pays industrialisés.

Il est pourtant un domaine où les deux types d'économie examinés peuvent justifier un même angle d'attaque, à savoir une approche de l'emploi, et la mise en oeuvre de méthodologies susceptibles de se renforcer ou de s'inspirer mutuellement : il s'agit du phénomène de la pluri-activité. Les personnes qui, parallèlement à leur activité officielle, principale ou habituelle déclarée, entreprennent une ou plusieurs autres activités -déclarées ou non- sont devenues extrêmement nombreuses.

Deux pays aussi différents que peuvent l'être l'Italie et le Burkina Faso, présentent la caractéristique commune d'avoir tenté une mesure assez systématique du phénomène en vue d'améliorer leurs systèmes de comptabilité nationale.

Longtemps circonscrite à l'agriculture où la saisonnalité des travaux justifie l'entreprise d'activités secondaires hors du secteur, la pluri-activité des agriculteurs a été étudiée de longue date dans les pays industrialisés. Les efforts des pays en développement dans ce domaine n'ont guère été couronnés de succès : les questions sur les activités secondaires dans les recensements de population sont traditionnellement mal remplies et rarement exploitées ; lorsqu'elles le sont, les résultats sont décevants et paraissent très sous-estimés. Le Burkina Faso fait largement exception en la matière, ayant adapté et systématisé le questionnaire lors de son dernier recensement de population.

La pluri-activité des salariés est un phénomène qui a tendu à se développer fortement ces dernières années, aussi bien au Nord qu'au Sud, sous l'effet de la crise, de l'ajustement structurel et de la baisse des niveaux de salaires relativement aux autres revenus, aussi bien qu'en valeur réelle. Mais c'est un phénomène plus difficile à étudier que dans le cas des agriculteurs, puisqu'il est, en principe, illégal. L'Italie est, à notre connaissance, le seul pays qui ait proposé et appliqué une méthode de mesure systématique de la pluri-activité des salariés.

Cependant ce phénomène ne peut que faire l'objet d'estimations indirectes ou spécifiques, et les principales définitions statistiques -si elles ne

l'ignorent pas et l'englobent même- ne fournissent généralement pas les moyens de sa saisie.

Il existe plusieurs types de définition du secteur informel : définitions multicritères, définitions fonctionnelles et définitions statistiques.

Les deux premières catégories, qui peuvent être rattachées à des thèses ou à des écoles de pensée bien identifiées, sont des définitions descriptives ou analytiques, définitions *ex post* qui ne sont pas réellement opérationnelles lorsqu'il s'agit de définir le champ des enquêtes ou des estimations. C'est pourquoi l'on insistera ici sur les définitions statistiques et comptables, définitions *ex ante*.

2. Les définitions *ex post*

Les définitions multicritères s'inspirent généralement de la théorie classique de la concurrence (atomicité et fluidité du marché des produits et des facteurs de production) et voient dans le secteur informel une illustration de l'économie de marché, "pure et parfaite", mais segmentée, c'est-à-dire non directement reliée au marché officiel, moderne. La plus connue de ces définitions est celle proposée par le rapport du BIT sur le Kenya qui comprend sept critères : facilité d'entrée, marchés de concurrence non réglementés, utilisation de ressources locales, propriété familiale des entreprises, petite échelle des activités, technologies adaptées à forte intensité travail, formations acquises en dehors du système scolaire. Si tous ces critères concourent à la définition d'un marché de concurrence, certains d'entre eux sont relativement complexes et ne sont pas susceptibles d'observation simple. Ainsi certains auteurs se sont-ils efforcés de les décomposer en critères plus simples et plus concrets : S.V. Sethuraman (1976) cite comme conditions d'appartenance au secteur informel : l'emploi de 10 personnes au plus, la non-application des règles légales et administratives, l'emploi d'aides familiaux, l'absence d'horaires ou de jours fixes de travail, l'absence de crédits institutionnels, une production destinée au consommateur final, la destination de la production au consommateur final, une formation scolaire des travailleurs inférieure à six ans, et pour certaines activités : l'absence d'énergie mécanique et électrique, le caractère ambulant ou semi- permanent de l'activité.

On connaît la critique fréquemment présentée à l'encontre de ces définitions multicritères : taxées sans doute un peu hâtivement de dualisme - argument d'autorité qui évite souvent d'avoir à entrer dans le détail d'une critique

plus approfondie- ces définitions, même lorsqu'elles admettent la segmentation du marché du travail, sont cependant loin d'ignorer ou de méconnaître les interrelations caractérisant une économie qui n'est ainsi dichotomisée qu'en vue de faciliter son analyse.

Ce sont néanmoins *les définitions fonctionnelles* (connues sous l'intitulé de petite production marchande) qui mettent au centre de leurs préoccupations ces interrelations entre les deux secteurs que l'analyse ne doit pas dissocier : c'est le rôle joué par la petite production marchande dans le développement du capitalisme (ou du moins le maintien de sa rentabilité), et la détermination de son existence et de ses pulsations, par les besoins du capital, qui constituent l'aspect principal de l'analyse. Le secteur informel est alors défini comme une réserve de main-d'oeuvre dans laquelle le secteur moderne puise la force de travail dont il a besoin et rejette celle dont il n'a plus l'utilité (on cherche alors à mesurer les mouvements de main-d'oeuvre entre les deux secteurs et les variations relatives des salaires et des revenus), comme un lieu de reproduction au moindre coût de la force du travail (on mesure alors le prix des biens-salaires, c'est-à-dire des biens consommés par les salariés, produits par le secteur informel) : deux caractéristiques qui permettent d'exercer une pression à la baisse sur le taux de salaire dans le secteur moderne.

Les keynésiens et les monétaristes, quant à eux, ne semblent pas avoir énoncé d'analyse particulière du phénomène. Tout ce que l'on peut dire en la matière est que le planificateur considère le secteur informel comme les sables dans lesquels se perdent les effets du multiplicateur : en cela il n'émousse pas l'efficacité des mesures interventionnistes, mais il est la cause d'une mauvaise appréciation du niveau requis des interventions de l'Etat : et la sous-estimation de la masse monétaire qu'il représente est d'autant moins négligeable et excusable que sa vitesse de circulation est manifestement très rapide.

Les deux types de définition qui précèdent consistent en l'énoncé d'un certain nombre de caractéristiques dont il n'est pas clairement indiqué si elles doivent être remplies toutes ensemble ou en moyenne, ou s'il suffit qu'une seule des conditions énoncées soit réalisée pour que l'activité ressortisse au secteur informel. En posant le problème de l'existence d'activités présentant des caractéristiques propres à chacun des deux secteurs et de la tendance à confondre individus, ménages et entreprises, Bromley (1979) a soulevé un certain nombre de questions qui sont encore aujourd'hui au centre des débats.

3. Les définitions ex ante

a) *Définition du secteur traditionnel ou informel en comptabilité nationale*

Pour les comptes nationaux, soucieux de mesurer la contribution des activités traditionnelles, les méthodes d'estimation reposent nécessairement sur un grand nombre d'hypothèses qui, par nature, sont critiquables : de sorte qu'il est rare que ces méthodes soient consignées par écrit et qu'une trace quelconque en soit gardée.

Le Burkina Faso constitue certainement une exception notable dans cette longue et constante tradition de non explication et cela explique les nombreuses références à l'expérience de ce pays dans la suite de ce texte. Dans ce pays en effet, et depuis l'origine, c'est-à-dire les premiers comptes de 1956 jusqu'à nos jours, les hypothèses et les méthodes retenues en vue d'évaluer les activités pour lesquelles on ne disposait que d'un petit nombre d'informations ont été décrites avec précision, reprises année après année ; les modifications, améliorations ou mises en désuétude ont toujours été précisées, ainsi que leurs raisons et leurs sources, de sorte que ce qui n'est habituellement qu'une tradition orale toujours incertaine et vouée à l'oubli dès lors que certains maillons ont disparu, peut être étudié dans le détail et donc être améliorée tout en préservant un élément essentiel des comptes : la continuité.

Les définitions ne sont jamais que des formalisations a posteriori des pratiques observées : mais sans doute peuvent-elles influencer à leur tour sur les praticiens. Dans le cas du Burkina Faso, où l'on a conservé la trace de ces pratiques, il est intéressant de savoir quelles sont les activités que recouvrait la dénomination changeante au cours du temps, de secteur rural, traditionnel, artisanal, non organisé et finalement informel. Bien qu'aucune définition n'ait jamais réellement été explicitée, la pratique des comptes nationaux se traduit par une liste d'activités faisant l'objet d'estimations indirectes. Le secteur informel est ainsi défini positivement par son contenu, lequel est variable selon les périodes (et selon les pays). Le tableau 1 suivant présente, pour les diverses branches, les activités dont les résultats ont été estimés de façon régulière, c'est-à-dire pratiquement en permanence depuis les premiers comptes, et celles qui l'ont été de façon plus irrégulière, certains comptes ayant décidé de les exclure pour cause d'évaluations trop incertaines. Enfin, sont également indiquées les activités qui sont incluses ou qu'il était prévu d'inclure dans la série des comptes 1979-86 récemment élaborés.

**TABLEAU 1 : ACTIVITES DU SECTEUR TRADITIONNEL OU INFORMEL
FAISANT L'OBJET D'ESTIMATIONS EN COMPTABILITE NATIONALE
AU BURKINA FASO**

BRANCHES D'ACTIVITE	ESTIMATIONS INEXISTANTES	ESTIMATIONS IRREGULIERES	ESTIMATIONS REGULIERES	ESTIMATIONS SERIE 1979-86
Agriculture Elevage Pêche		La plupart des spéculations végétales et animales et de leurs produits dérivés (lait, oeufs, peaux) sur la base des estimations fournies par les services techniques		
Chasse		Animaux abattus Peaux de reptile		Estimations globales produits de la chasse
Mines				Orpillage traditionnel
Industries agricoles et alimentaires		Décorticage Meunerie Gallettes, beignets Beurre de karité Sombala	Boulangerie (non toujours distinguée du secteur mo- derne) bière de mil (dolo) boucherie (abattage)	Boulangerie, beignets, beurre de karité, pâte et huile d'arachide, bière de mil (dolo), boucherie
Textile, habillement Cuir		Egrenage du coton Travail du cuir	Filature Tissage Confection Teinture Vannerie	Filature Tissage Confection Teinture Travail du cuir Vannerie, seccos
Industries du bois		Sculpture Calebasserie	Menuiserie (non toujours distinguée du secteur mo- derne)	Menuiserie
Minerais non métalliques		Briqueterie	Poterie	Poterie
Industries du métal		Bijouterie	Forgerons	Soudeurs Forgerons Bijouterie Fondeurs (aluminium)

**TABLEAU 1 (suite) : ACTIVITES DU SECTEUR TRADITIONNEL OU INFORMEL
FAISANT L'OBJET D'ESTIMATIONS EN COMPTABILITE NATIONALE
AU BURKINA FASO**

BRANCHES D'ACTIVITE	ESTIMATIONS INEXISTANTES	ESTIMATIONS IRREGULIERES	ESTIMATIONS REGULIERES	ESTIMATIONS SERIE 1979-86
Eau (production et distribution)		Portage d'eau		
Bâtiment et TP	Plomberie Electricité Peinture		Auto-construction des ménages	Tâcherons Auto-construction des ménages
Commerce	----- Estimations des marges commerciales et hypothèses d'évolution -----			
Hôtellerie, restauration		Brochettes Plats cuisinés		
Transport	Transports non mécanisés		Transports routiers de marchandises et voyageurs	Transports routiers de marchandises et voyageurs
Réparations		Réparations véhicules et cycles (non toujours distingué du secteur moderne)		
Autres services	Blanchisseurs	Coiffure Cireurs Matrones Guérisseurs Services funéraires Portage de l'eau Loyers imputés		

Source : CHARMES J. (1989) : "35 ans de comptabilité nationale du secteur informel au Burkina Faso : 1954-1989. Leçons d'une expérience et perspectives d'amélioration". Ministère du Plan et de la Coopération. PNUD-DTCD. BKF 88/010. Rapport n° 13 c, 108 p.

Il apparaît clairement que c'est le secteur des services qui a toujours été et reste encore le plus négligé : la restauration et les plats cuisinés, les transports non mécanisés, les réparations de toutes sortes, les services de coiffure, blanchissage et divers autres ont rarement ou même n'ont jamais fait l'objet d'évaluations. Il en est de même pour les activités auxiliaires du bâtiment, la briqueterie, le décorticage et la meunerie, toutes activités qui emploient des effectifs non négligeables. Doit-on inclure dans le champ de l'économie non enregistrée ou informelle, l'agriculture, qu'elle soit de subsistance ou de rente, pour peu qu'elle s'exerce hors des grandes exploitations utilisant le salariat ou/et la mécanisation ? Du point de vue du statisticien d'enquête, l'agriculture - et d'une façon générale, le secteur primaire à savoir l'élevage, la pêche, la chasse, la sylviculture - constitue un domaine d'investigation particulier dont l'activité fait l'objet de mesures et d'estimations bien spécifiques (superficies, rendements, prévisions de récoltes) qui relèvent de méthodologies différentes et non pas d'hypothèses conjecturales et questionnables : la télédétection en particulier, alliée à des relevés sur le terrain, permet des estimations directes de plus en plus fiables. Mais dans la plupart des cas, le comptable national ne dispose sur le secteur primaire traditionnel que de données éparses et incertaines. Ainsi est-il conduit à adopter une conception large de l'économie informelle et à inclure dans son champ les activités primaires traditionnelles. Dès lors que la distinction est clairement établie avec les activités informelles non agricoles, c'est bien ce point de vue qui doit être retenu en définitive. Ainsi, c'est bien le comptable national qui, par sa pratique, définit les contours de l'économie informelle.

Dans la réalité, les comptables nationaux procèdent à des calculs directs des agrégats à partir des résultats connus pour les entreprises enregistrées et à des estimations indirectes pour les entreprises et activités non enregistrées. Ils appliquent donc des critères propres aux statisticiens d'enquête et aux statisticiens du travail.

b) Définition du secteur informel par les statisticiens d'enquête et les statisticiens du travail

Dans la pratique, les estimations macro-économiques du secteur informel sur la base des données statistiques existantes, ou l'identification du champ des enquêtes, nécessitent l'emploi d'un seul critère censé résumer toutes les autres caractéristiques du secteur informel :

- le statut dans la profession (employeur, indépendant, salarié, aide familial, apprenti) est couramment utilisé dans l'analyse des

recensements de population ou des enquêtes sur l'emploi et permet de distinguer les salariés et les non salariés.

- la taille de l'entreprise (en nombre d'emplois) est utilisée dans l'analyse des recensements d'établissements ou des enquêtes d'entreprises et permet parfois d'affiner les estimations tentées à partir des recensements de population, lorsque ces derniers ont relevé cette information.

Le seuil le plus couramment utilisé (celui de 10 emplois) est souvent critiqué car il serait appliqué indifféremment et abusivement à toutes les activités et à tous les pays. En réalité des analyses fines montrent qu'il correspond souvent à des changements de structures et de comportement, liés au critère de l'enregistrement.

- Le critère de non enregistrement permet de définir le secteur informel comme étant constitué par l'ensemble des activités non agricoles à ne pas être enregistrées régulièrement et distinctement par les enquêtes statistiques classiques. La restriction aux activités non agricoles est simplement due à des questions de méthodes fondamentalement différentes, mais une conception large du secteur informel (telle celle de la comptabilité nationale) l'inclut. L'enregistrement régulier signifie qu'il a lieu de façon permanente (fichiers administratifs) ou annuelle (enquêtes), et l'enregistrement distinct signifie qu'il doit être possible d'isoler sans ambiguïté le secteur informel dans les données collectées (ce qui exclut les recensements de population, pourtant exhaustifs par nature, en tant que source unique d'estimation de l'emploi dans ce secteur). On voit ici que se dessine une concordance entre non-enregistrement statistique, non enregistrement administratif (les enquêtes statistiques régulières étant la plupart du temps basées sur des fichiers fiscaux) et des critères tels que la taille de l'entreprise en nombre d'emplois ou la tenue d'une comptabilité (ces deux derniers critères consacrant très fréquemment le passage d'une imposition forfaitaire -reconnaissance d'une impossibilité de connaître et d'enregistrer les résultats de l'activité- à une imposition proportionnelle aux résultats).

Le non enregistrement tend à devenir le critère de définition sinon le plus fréquemment utilisé, du moins le plus couramment avancé dans les travaux

statistiques : le concept d'économie non enregistrée déborde le cadre strict des statistiques de l'emploi pour aborder celui de la comptabilité nationale et permet de faire le lien avec les travaux sur l'économie souterraine dans les pays industrialisés. Ce critère est cependant susceptible de faire l'objet de plusieurs interprétations différentes et demande à être précisé.

La critique avancée à son encontre est qu'il ne permettrait pas de définir un champ homogène et constant dans le temps et dans l'espace, susceptible de permettre des comparaisons ou de saisir des évolutions. Le volume de l'emploi dans le secteur informel et la valeur de sa production seraient liés à l'efficacité des systèmes administratifs, à leurs possibilités de faire appliquer les réglementations qu'ils édictent et au progrès des opérations d'enregistrement. Mais après tout, de tels critères d'efficacité et de progrès de l'enregistrement sont significatifs de l'état d'un système économique et correspondent bien au terme même d'informel. En outre la critique vaudrait aussi bien pour cette face enregistrée de l'économie qu'est l'industrie ou plus généralement le secteur dit moderne dont on ne se prive pas de commenter les évolutions.

- Enfin le critère du niveau de revenu représente une orientation radicalement différente puisqu'il se réfère à une caractéristique individuelle et non plus à une caractéristique de l'entreprise ou de l'activité. Les thèses latino-américaines sur la marginalité ont sans doute profondément influé sur l'utilisation de ce critère.

Le rapport du BIT sur le Kenya n'avait pas manqué de s'interroger aussi sur les travailleurs pauvres ("working poor"), mais la quasi-inexistence des statistiques de revenus sur ce continent y a plutôt orienté les recherches vers les petites entreprises.

Plus récemment, Sethuraman (1981), revenant sur sa définition antérieure et considérant que la productivité du travail pouvait constituer un résumé synthétique de la série de critères qu'il avait proposés, a suggéré que le salaire minimum légal serve de seuil pour déterminer si une unité relève ou non du secteur informel.

En fait les recherches sur la pauvreté et sur les activités des plus pauvres doivent être distinguées des recherches sur le secteur informel dont le champ est beaucoup plus large et pour lesquelles les unités d'observation et d'analyse sont différentes. Si les activités des plus pauvres relèvent pour une part importante du secteur informel (encore que certains travaux récents montrent le contraire), il

s'en faut de beaucoup pour que cette catégorie représente l'essentiel du secteur informel.

En définitive, la critique principale que l'on peut présenter à l'encontre du concept n'est pas tant son caractère dualiste (les relations qu'entretiennent les deux secteurs entre eux sont une question reconnue comme importante), mais plutôt l'ambivalence des situations et l'hétérogénéité des activités qu'il recouvre.

L'ambivalence résulte du fait qu'il devient de plus en plus difficile d'affirmer qu'un individu exerce une activité dans le secteur informel ou dans le secteur moderne et qu'il en exerce seulement une dans ce secteur : les salariés des grandes entreprises ou du secteur public exercent fréquemment des activités à leur propre compte, et il en est de même d'ailleurs des salariés du secteur informel. Dès lors la dichotomie entre secteur informel et secteur moderne n'est plus aussi significative. Il n'en reste pas moins que la distinction ainsi opérée à partir de l'activité dite principale reste un préalable à une démarche plus compréhensive et plus appropriée. La pluri-activité est ainsi l'un des problèmes majeurs que doivent résoudre les nouvelles enquêtes à entreprendre.

4. Vers un rapprochement des concepts d'emploi informel et d'entreprises individuelles selon le système de comptabilité nationale

Etant donné la diversité et parfois l'antinomie des approches, une synthèse possible et acceptable des diverses définitions proposées est-elle envisageable, qui permettrait de faciliter les comparaisons internationales ? Quelques propositions présentées par le BIT à la 14ème Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (BIT, 1987) s'efforcent d'aller dans une telle direction.

Les enquêtes méthodologiques mises en oeuvre par le bureau statistique du BIT ont ainsi testé une définition de l'emploi informel comprenant toutes les personnes pourvues d'un emploi pendant la semaine de référence :

a) dans une unité économique non enregistrée, ou

b) dans une unité économique enregistrée ayant des caractéristiques similaires aux unités économiques non enregistrées de la branche d'activité économique correspondante. Ces caractéristiques similaires concernent le niveau d'organisation, l'échelle d'opération et le niveau de technologie. Le niveau d'organisation est mesuré sur la base de l'affiliation à une caisse de sécurité

sociale ou de pensions, ou de l'existence d'un système de facturation, etc ; l'échelle d'opération sur la base de l'effectif des salariés réguliers ; et le niveau de technologie sur la base des qualifications requises pour les activités non manufacturières et du type d'énergie utilisé pour faire fonctionner les principaux équipements de production... pour les activités manufacturières.

Cette définition qui se voulait une synthèse entre les définitions statistiques et les définitions multicritères descriptives cède aujourd'hui la place, dans les réflexions et travaux préparatoires de la 15ème Conférence qui se tiendra en 1993, à une volonté de se rapprocher des concepts du Système de Comptabilité Nationale (SCN) des Nations Unies. L'assimilation de l'emploi informel aux entreprises individuelles (par opposition aux sociétés) implique néanmoins de recourir à des critères statistiques simples déjà évoqués pour distinguer les quasi-sociétés des entreprises individuelles : le critère de taille est donc réexaminé avec intérêt dans cette perspective et pourrait faire l'objet d'analyses détaillées en vue de tester sa pertinence dans les comparaisons internationales.

IV - METHODES D'ESTIMATION INDIRECTE DU SECTEUR INFORMEL

Les méthodes d'estimation indirecte sont utilisées en comptabilité nationale pour approcher la production des activités artisanales ; dans le domaine de l'emploi, les méthodes d'analyse comparative des sources permettent d'évaluer les effectifs employés dans le secteur informel et la contribution de celui-ci à la création d'emplois.

1. Méthodes d'estimation de la production et de la valeur ajoutée du secteur informel

Si l'on compare la répartition du PIB par branche telle qu'elle apparaît dans les comptes avec les résultats des statistiques d'entreprises du secteur moderne, on en déduit par solde la contribution du secteur informel à la valeur ajoutée de la branche : cette contribution résulte de méthodes d'estimation rarement écrites, relevant plutôt de la tradition orale et parfois tombées dans l'oubli.

a) *Le principe* de base est l'établissement d'équilibres emplois-ressources par produit : production + importations = consommation finale + consommation intermédiaire + investissement + exportations. Les estimations par produit ou par branche passent par la connaissance :

- de la consommation finale : une enquête budget-consommation donnant par exemple la consommation de bière de mil par tête, on en déduit $P = C$;

- des besoins : une hypothèse sur le nombre de poteries par ménage ou de houes par exploitation agricole et sur la rotation du stock permet de connaître la valeur de la production des potiers ou des forgerons ruraux ;

- des consommations intermédiaires : la farine étant importée ou produite par une ou quelques grandes unités, on obtient la consommation de farine du secteur informel en retranchant de la production de farine la consommation des boulangeries modernes et les achats du commerce ;

- de l'équipement : lorsqu'on ne connaît pas le nombre d'artisans dans une branche, on peut l'estimer à partir des importations d'équipement : le nombre de tailleurs a pu être approximé par le nombre de machines à coudre importées au cours des dix dernières années ;

- du nombre d'artisans directement connu à partir des enquêtes démographiques ou recensements d'établissements ;

- du montant des impôts : connaissant la masse globale des impôts indirects payés au fisc et la masse payée par les entreprises modernes, on en déduit l'impôt payé par le secteur informel.

Plusieurs de ces démarches peuvent se combiner et permettre des recoupements : ayant estimé la consommation des poteries, on peut, si l'on connaît le nombre d'artisans, en déduire un revenu par artisan : si on le juge excessif, on retourne aux hypothèses initiales (stock, rotation) que l'on fait varier. Mais à partir de quel niveau considérera-t-on un niveau de revenu comme excessif ? Le comptable national ne risque-t-il pas d'être alors influencé par les hypothèses des économistes sur la faible productivité du secteur informel ?

L'un des éléments des comptes ayant été ainsi calculé, on remonte aux autres éléments et on reconstitue l'ensemble des comptes en appliquant des coefficients techniques tirés du secteur moderne ou d'observations ponctuelles rarement représentatives.

On peut s'interroger sur la pertinence et la justification de telles méthodes et considérer que celles-ci, par trop approximatives ou hypothétiques, n'ont pas lieu d'être. Toutefois le refus de recourir à certaines hypothèses ou méthodes indirectes peut avoir des conséquences plus fâcheuses encore puisque cela revient à faire une hypothèse de nullité de la contribution du secteur informel. Ces interrogations conduisent cependant à justifier une collecte systématique des données sur le secteur informel.

Cependant toutes les activités ne sont pas susceptibles d'un traitement par la méthode des équilibres emplois-ressources. Nous allons maintenant examiner les méthodes utilisées pour estimer des activités telles que le bâtiment, le commerce et les transports, à partir de l'exemple du Burkina Faso, l'un des rares pays en Afrique à avoir consigné avec précision et par écrit les méthodes d'estimation utilisées.

b) L'activité du bâtiment et la construction de cases traditionnelles

Dans le Système de Comptabilité Nationale, l'autoconstruction est une activité économique qui doit faire l'objet d'estimations en vue de calculer le PIB. Les constructions modernes peuvent être estimées à partir des importations ou de

la fabrication de ciment, mais dans des pays où la plus grande partie de l'habitat est de type traditionnel, d'autres méthodes doivent être utilisées.

Les spécificités régionales et ethniques impliquent que l'on distingue plusieurs types de constructions. Ainsi au Burkina Faso par exemple, dès 1963/64, des enquêtes ont permis de connaître les principales caractéristiques de l'habitat sahélien (murs avec piquets de bois, recouverts de nattes et toitures en nattes ou en chaume), soudanien (murs en pisé, toiture en chaume) ou en banco (toit en terrasse). Plus tard en 1985, à côté de ces trois types d'habitat en milieu rural (mossi, paillote et banco) seront distingués trois types en milieu urbain (banco, banco amélioré, parpaing). A partir des coûts et des durées de vie, on peut calculer des annuités d'amortissement et des coûts d'entretien (cf. tableau 2 ci-après). Les coûts sont détaillés par produit (banco, bois, chaume, nattes, ciment, tôles) et par service (charpente, menuiserie, maçonnerie, enduit). En milieu rural notamment, la relative homogénéité de l'habitat permet de dresser la structure des coûts à partir de quelques exemples-types tirés d'enquêtes légères. Il suffit ensuite d'extrapoler sur la base des effectifs de population par région et des taux de croissance.

c) Les marges commerciales :

En comptabilité nationale, la production du commerce, assimilée à la marge brute (différence entre le prix de vente et le prix d'achat), est rarement évaluée à partir d'enquêtes sur les activités commerciales : celles-ci sont d'ailleurs extrêmement rares en général, et lorsqu'elles existent, ne peuvent être extrapolées et servent essentiellement à fournir aux comptes nationaux des taux de marge observés, leur évitant ainsi d'appliquer des taux de marge officiels ou estimés.

La méthode consiste à appliquer aux diverses catégories de biens importés et de produits locaux estimés aux prix à la production et faisant l'objet d'une commercialisation autre que la simple vente directe du producteur au consommateur, des taux représentant respectivement les impôts et taxes, les coûts de distribution et de transport et enfin les marges brutes du commerce aux différents stades (gros, détail).

Dans la pratique, et pour les produits importés en prenant toujours l'exemple du Burkina Faso, on procède exactement de la façon inverse : partant des prix de gros et de détail relevés à Ouagadougou, on en déduit la fiscalité, puis les frais de transport ; pour ces derniers on sait (ou on fait l'hypothèse) qu'une grande partie arrive par le chemin de fer et une plus faible part par la route : ces

TABLEAU 2 : CARACTERISTIQUES DES DIVERS TYPES DE CONSTRUCTIONS TRADITIONNELLES

Type de case	Sahélien	Soudanien	Banco
Caractéristiques			
Durée moyenne (années)	3	10	13
Prix (coût)	2.000	4.000	45.000
Nb habitants/case	10	1	6
Population concernée	800.000	2.600.000	1.000.000
Nombre de cases	80.000	2.600.000	166.000
Valeur (en millions FCFA)	160	10.400	74.670
Annuité (id)	53	1.040	574
Entretien (id)	20	1.040	23

Source : d'après l'étude, IEDES (1963).

Note : Les durées moyennes ont été modifiées par rapport à l'étude de l'IEDES.
La valeur de l'entretien a été ajoutée par rapport à l'étude de l'IEDES.

frais sont liés aux résultats de l'évaluation de l'activité de transport de marchandises (cf. ci-après). En 1964, on aboutissait ainsi à un taux de marge global de 89 % se répartissant entre la fiscalité (39 %), le transport (8 %) et la marge commerciale brute (43 %).

En ce qui concerne les produits locaux, on considère généralement que les produits artisanaux (autres qu'alimentaires) sont directement vendus par le producteur au consommateur et les marges commerciales sont calculées sur la part commercialisée des produits agricoles (et alimentaires). Encore est-il difficile alors de distinguer ce qui ressortit au commerce informel et ce qui ressortit au commerce formel : la distinction n'est possible que si les entreprises commerciales les plus importantes font l'objet d'un enregistrement statistique, ce qui est le cas au Burkina Faso, contrairement à de nombreuses comptabilités nationales en Afrique.

Des hypothèses doivent être faites sur la part commercialisée et sur le type de circuit (court, long traditionnel, moderne à l'exportation) des principales productions agricoles et animales. En 1964, le taux de marge d'ensemble s'élevait à 32 % pour l'élevage et à 29 % pour l'agriculture (10-15 % en circuit court ; 30-36 % en circuit long traditionnel, calculés à partir des relevés de prix à Ouagadougou ; 40 % en circuit moderne à l'exportation, calculés par relevés des prix FOB- frontière), la fiscalité indirecte s'élevait à 45-50 % et les frais de transport à 9-10 %. On ne dispose malheureusement pas de détails similaires dans les comptes récents. Quant à la série des comptes 1980-85, elle se contentait de faire évoluer le commerce traditionnel au rythme du commerce moderne, calculé à partir des déclarations statistiques et fiscales et des données du recensement industriel et commercial (RIC).

Cependant, ces méthodes laissent à désirer car on sait que certains métiers artisanaux peuvent avoir recours à des revendeurs (artisanat d'art par exemple), que le commerce informel revend également des produits importés ou fabriqués par le secteur moderne (la vente de cigarettes et de produits divers à l'unité fait vivre plus d'un petit "tablier" et génère des revenus plus substantiels qu'on le croit généralement, comme l'ont montré des enquêtes à Niamey et Conakry) et que la multiplication des petits revendeurs et intermédiaires est une des formes de croissance du secteur informel qui permet d'insérer les migrants ruraux sur les marchés du travail urbains. La méthode des marges commerciales n'est donc qu'un pis-aller qui devrait être complété par des enquêtes sur les activités commerciales susceptibles d'extrapolation (à partir du recensement de

la population de 1985, ou de recensements d'établissements) ou encore par des enquêtes sur les circuits de distribution qui permettraient de différencier les taux en fonction de la localisation et de la qualité des acheteurs. Cela permettrait d'éviter de faire l'impasse sur la commercialisation des produits autres qu'agricoles et alimentaires, de ne pas négliger la prolifération du petit commerce et de mieux faire la part entre commerce informel et commerce moderne.

d) Le secteur des services :

Pour ce secteur, on se limite souvent à des estimations des activités de transport et aux revenus de la propriété immobilière (loyers). Néanmoins, quelques autres activités font parfois l'objet d'estimations à certaines périodes. Parfois, il est rappelé qu'il existe une liaison très étroite entre l'ensemble de la production de services privés et la production des biens, et l'on applique alors un coefficient tiré des comptes antérieurs, ou d'autres pays.

Pour ce qui concerne l'activité de **transport**, il convient de distinguer le transport des marchandises et le transport des voyageurs.

Le **transport de marchandises** est le plus délicat à évaluer. On vient de voir que ce poste représente un des éléments de la marge globale dont la connaissance est nécessaire pour calculer les marges brutes du commerce. Pour cela, le comptable national est passé d'estimations du nombre de tonnes x kilomètres pour les divers produits commercialisés, à des estimations du nombre de tonnes x km pour les divers types de véhicules de transport.

En prenant toujours l'exemple du Burkina Faso, en 1964, l'évaluation des coûts de transport sur produits importés a été réalisée à partir d'une répartition du transport par chemin de fer et par route vers Bobo-Dioulasso et Ouagadougou. Pour les produits locaux, ont été distingués :

- les produits végétaux : 125.000 tonnes parcourant 240 km à 20 FCFA la t.km, soit 600 millions de FCFA ;

- les produits de l'élevage : les bovins circulent à pied et 240.000 têtes d'ovins-caprins voyagent à raison de 60 par camion, soit 4.000 camions parcourant 200 km à 90 FCFA le km = 70 millions de FCFA ;

- les autres produits induisent un coût de transport de 100 millions de FCFA.

Il conviendrait également d'estimer le transport des marchandises en transit.

Ces chiffres ont été confrontés au parc de véhicules, à sa composition, et à la consommation de carburant.

Dans les comptes de 1968, l'évaluation du transport routier consiste à faire la sommation des frais de transport pris en compte dans les équilibres emplois-ressources par produit et à en déduire les transports modernes (comptes des grandes entreprises). Par ailleurs, tous les autres types de transport ont fait l'objet d'estimations détaillées mais hypothétiques :

- charrettes asines SOVICA : la production des trois années d'existence de la SOVICA donne le nombre de charrettes, soit 2.180. Le transport d'un chargement de bois rapporte 200 FCFA par jour. A raison de 320 jours de travail par an, le chiffre d'affaires s'établit à 140 millions de FCFA ;

- charrettes à bras : 300 unités rapportant 400 FCFA par jour sur 320 jours par an = 38 millions FCFA ;

- animaux porteurs : 4.000 chameaux à 200 FCFA/jour sur 60 jours = 48 millions CFA ;

- 95.000 ânes (sur 150.000) à 40 FCFA/jour sur 90 jours = 342 millions FCFA ;

- vélos, vélomoteurs : le parc est estimé à 126.000 unités en faisant l'hypothèse d'un amortissement sur 5 ans (44.000 importations de 1962 à mi-1968, selon les statistiques douanières, et 82.000 unités produites par IVOLCY). A partir d'une hypothèse d'utilisation du parc à 80 % et sur 70 jours/an à 100 FCFA par jour, le chiffre d'affaires s'élève à 877 millions ;

- enfin le transport à tête d'homme est estimé à 1.456.000 tonnes x kilomètres à 50 FCFA, soit 72 millions CFA.

La production de l'activité de transport non mécanisé et à deux roues s'élève ainsi à 1.517 millions de FCFA, soit près de deux fois plus que l'évaluation des transports routiers de produits locaux en 1964.

En 1974, on continue à évaluer les transports routiers de marchandises à partir des tableaux emplois-ressources sur produits locaux et importés, après déduction des transports ferroviaires, aériens et routiers modernes. Cette

estimation correspond à un coût moyen de 16 FCFA la tonne kilométrique pour un parc utile de 300 camions de 6 tonnes parcourant 30.000 km/an et de 1.250 camionnettes de 1,5 tonnes parcourant 28.000 km/an, chiffres qui correspondent aux immatriculations privées des six années précédentes.

Dans la série 1972-74, la méthode se fonde désormais sur le nombre de cartes délivrées par la Direction des transports pour les camions de 5 à 20 tonnes et plus, entre 1969 et 1974 (un camion est hors d'usage au bout de quatre ans). Trois hypothèses sont émises :

- le nombre de km parcourus est de 35.000 km/an par camion ;
- les recettes et dépenses au km parcouru sont proportionnelles au tonnage ;
- les camions de plus de 20 tonnes appartiennent aux sociétés du secteur moderne qui tiennent une comptabilité.

On calcule alors :

- les recettes, les consommations intermédiaires, les frais de personnel et l'amortissement au kilomètre pour 25 tonnes d'après les résultats comptables de la Société Voltaïque de Transport et le nombre de kilomètres parcourus ;
- le tonnage moyen de chaque catégorie de camions : coefficient appliqué pour calculer recettes et dépenses au kilomètre parcouru ;
- une recette au kilomètre diminuée de 10 % pour tenir compte de tarifs inférieurs à ceux des sociétés ;
- des frais généraux estimés à 50 % (transporteurs indépendants) ;
- des taxes et patente de 50.000 FCFA par camion ; connaissant le nombre de camions par catégorie, et compte tenu de l'hypothèse de kilométrage annuel, on peut alors dresser les comptes de la branche ;

Dans les comptes 1980-85, la méthode d'estimation n'est pas précisée : sans doute somme-t-on les frais de transport des divers comptes de branches. Et l'on fait évoluer, ici encore, le secteur non organisé au même rythme que le secteur moderne des transports.

Le transport des voyageurs a connu, pour son estimation, une évolution similaire à celle du transport de marchandises : une étude de comptages routiers réalisée par la BCEOM en 1961-62 a servi de base aux premières estimations, puis on est passé à des estimations réalisées à partir du nombre de véhicules en circulation (au fur et à mesure, probablement, que les fichiers de la Direction des transports s'amélioraient).

En 1964, l'étude du BCEOM (qui avait donné 230 millions de voyageurs x kilomètres) est actualisée à 400 millions à partir d'une consommation de carburant supposée égale à 50 % des importations disponibles pour le transport routier. La valorisation de ce chiffre est faite sur la base d'un tarif de 2,75 FCFA par voyageur/km, tarif relativement faible pour tenir compte du fait qu'une bonne partie du transport de voyageurs se fait par camions. En outre une estimation globale est faite du chiffre d'affaires des taxis urbains.

Dès les comptes de 1965-66, le chiffre d'affaires des transporteurs individuels est calculé à partir du nombre de voitures en service et des recettes moyennes mensuelles estimées. En 1968, le chiffre du BCEOM est actualisé pour tenir compte d'une baisse de 15 % du trafic (d'après les statistiques de la Direction des transports) ; parallèlement, on estime à 3.000 FCFA et à 150 km la recette et le parcours journalier moyen des 303 taxis urbains qui travaillent 250 jours par an.

En 1974, le parc de minibus de 20 passagers (goélettes) est estimé à 400 qui parcourent en moyenne 40.000 km par an. Les taxis urbains, au nombre de 400 également présentent les mêmes caractéristiques qu'en 1968. Ces estimations semblent être toutefois sujettes à caution puisque dans les comptes 1972-74, les données fournies par le syndicat des transporteurs et les fichiers des patentes des mairies de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso permettent d'estimer à 880 le nombre de taxis-brousse de 1 à 5 tonnes sur longs trajets, à 120 le nombre de ceux qui font la tournée des marchés, et à 470 le nombre de taxis urbains.

Dans la nouvelle série 1979-86, les catégories deviennent plus détaillées : pour les taxis-brousse, on distingue les breaks de 8 passagers (299), les bâchées de 12 personnes (340) et les minicars (352) ; les effectifs de taxis urbains semblent en revanche arrondis (300 à Ouagadougou) et approximés (150 à Bobo-Dioulasso). Ces chiffres portent sur l'année 1987 et une hypothèse de réropolation sur 1985 a dû être faite, tout comme en ce qui concerne les résultats d'une enquête réalisée par la Direction des transports routiers auprès de 9 taxis urbains permettant d'évaluer le chiffre d'affaires annuel moyen à 1,6 millions

FCFA et le nombre de jours de travail à 300 ; l'hypothèse est faite que le chiffre d'affaires est moitié moindre à Bobo-Dioulasso (pour un nombre de taxis déjà deux fois plus faible !) ; quant aux consommations intermédiaires, elles sont estimées à partir d'une enquête auprès d'un chauffeur de taxi. Les résultats de l'enquête de l'INSD (1987) sur le transport routier doivent également être rétro-polés (à raison de 5 % de croissance annuelle du volume du transport de voyageurs) : ils permettent de savoir que la distance moyenne parcourue par un véhicule est de 193,1 km par jour et donnent la structure détaillée des consommations intermédiaires.

On notera -tout comme dans le cas de la construction traditionnelle, mais pour des raisons différentes- que la structure des coûts de transport peut être connue à partir d'enquêtes sur de faibles échantillons différenciant les types de véhicules : dans ce secteur en effet, la concurrence joue en effet à plein et il y a un nivellement des résultats et des divers éléments comptables.

Mention particulière doit être faite du portage de l'eau dont on connaît l'importance en tant qu'activité féminine non monétaire. On sait que le Système de Comptabilité Nationale des Nations Unies, avant même les travaux actuels de révision, préconise l'inclusion du portage de l'eau dans le calcul du PIB, même lorsque cette activité est orientée vers la seule autoconsommation.

L'évaluation du portage de l'eau en tant qu'activité économique est loin d'être systématique et son classement encore incertain : service personnel ou production et distribution d'eau ? Alors qu'en 1968 au Burkina Faso, cette activité est incluse dans les autres services, dans les comptes 65-66 et 72-76, elle est portée au compte de la production et distribution d'eau et d'électricité : elle y atteint d'ailleurs une valeur non négligeable, équivalente au bâtiment traditionnel et représentant plus de 1 % du PIB. Seuls les comptes de 1968 fournissent une méthode d'estimation à partir du nombre de ménages urbains des secteurs secondaire et tertiaire non abonnés, soit 20.000 ménages consommant 40 litres par jour à 15 FCFA le litre (les consommations intermédiaires étant de 5 FCFA pour 40 litres, plus les bidons). On doit rappeler toutefois que le portage de l'eau entre en consommation intermédiaire de la fabrication de dolo (0,4 % en 1968) et qu'il faudrait donc avoir des estimations de ce poste dans tous les comptes.

e) Problèmes posés par les méthodes d'estimation : valorisation, évolution.

Les résultats des diverses branches d'activité ayant été estimés -soit en valeur, soit en volume- pour une année de base et selon les méthodes qui viennent d'être exposées, il va s'agir de déterminer les hypothèses de valorisation pour passer du volume à la valeur ou au contraire, de la valeur au volume : les hypothèses d'évolution d'une année sur l'autre portant d'abord sur les volumes, ensuite sur les prix.

Les prix à la consommation sont généralement connus dans la capitale, soit par un indice des prix, soit par l'observation courante. On fait couramment l'hypothèse que les prix en milieu rural et en milieu semi-urbain sont représentés par une fraction des prix en milieu urbain (50, 30 %) : d'une façon générale, la mauvaise connaissance des prix pratiqués dans les diverses régions et pour les divers produits oblige le comptable national à des hypothèses non toujours justifiées.

Les méthodes de calcul de l'évolution en volume à partir de l'année de base suivent en général assez strictement les hypothèses qui ont présidé aux estimations de l'année de base : taux de croissance de la population (urbaine, rurale, agricole, non agricole, adulte...) lorsque l'estimation est faite à partir de la consommation finale ou des besoins ; taux de croissance de la population active (totale, féminine, salariée) lorsque l'estimation est faite à partir du nombre d'artisans ; taux de croissance des importations concernées par l'estimation (farine, équipement...). Sauf exception, la moins bonne des solutions est sans doute celle qui consiste à faire évoluer les branches du secteur informel au même rythme que le secteur moderne. On peut en effet se demander si une telle hypothèse d'évolution procyclique (c'est-à-dire d'évolution en phase du secteur informel et du secteur moderne) est bien adaptée à la réalité des économies subsahariennes. Le secteur informel n'y joue-t-il pas au contraire un rôle contracyclique, précisément mis en avant dans les périodes d'adaptation à l'ajustement structurel, étant moins lié à la masse des revenus distribués par le secteur moderne qu'au secteur agricole lui-même dont malheureusement on mesure très mal l'évolution.

Le suivi de l'évolution de l'emploi dans le secteur informel peut être un moyen de tester ces hypothèses dans la mesure où les statistiques de l'emploi sont en général plus souvent disponibles et de meilleure qualité et fiabilité que les statistiques de la production et des revenus. D'une façon générale doit être

soulignée l'importance, pour le comptable national, de connaître la répartition de l'emploi par branche et secteur : c'est l'un des tout premiers instruments de contrôle de la cohérence des estimations indirectes auxquelles il procède.

2. Méthode d'analyse comparative des sources de données sur l'emploi

La comparaison des résultats de population active dans les recensements de population ou les enquêtes sur l'emploi avec les sources d'enregistrement de l'emploi moderne donne par solde une estimation de l'emploi dans le secteur informel. En faisant intervenir les critères de branche, de situation dans la profession et de taille des entreprises, plusieurs catégories d'emploi informel peuvent être distinguées. Mais dans de nombreux pays d'Afrique sub-saharienne, les branches d'activité doivent être reconstituées à partir des professions, ce qui rend l'exercice plus difficile. Si l'on peut, en général, faire l'hypothèse d'une correspondance entre professions et branches pour la plupart des activités (sauf le transport), en revanche, il est plus difficile de reclasser par branche les effectifs de la main d'oeuvre non qualifiée ou n'ayant pas déclaré de qualification.

D'une façon générale, le comptable national doit se préoccuper de connaître les effectifs des entreprises dont il possède les comptabilités qu'il agrège. C'est cet emploi enregistré que l'on doit mettre en regard des sources exhaustives afin de parvenir à une stricte comparabilité des données sur l'emploi et des données sur la production.

A un niveau de P.I.B donné correspond un niveau de Population Active Occupée. A une Valeur Ajoutée des entreprises enregistrées correspond un emploi enregistré. A une Valeur Ajoutée non enregistrée (calculée indirectement sur la base d'hypothèses) correspond un emploi non enregistré calculé par solde, comme précédemment indiqué.

Le schéma suivant résume la situation :

PIB	-->	Population active occupée
VA enregistrée	-->	Emploi enregistré
(PIB - VA enregistrée)	-->	(Population active occupée - Emploi enregistré)
<u>soit :</u>		
VA non enregistrée	-->	Emploi informel

Or la Valeur Ajoutée non enregistrée, calculée indirectement, est sous-estimée du fait d'hypothèses de faible productivité et d'une absence de contrôle de cohérence systématique avec l'emploi informel. Et l'emploi informel tel qu'il est calculé à partir de l'analyse comparative des sources est lui-même sous-estimé du fait de la non prise en compte systématique des activités secondaires.

Ici encore, l'exemple du Burkina Faso est intéressant, parce qu'une mesure de la pluri-activité y a été tentée à partir du recensement de la population de 1985.

Nombre de recensements de population en Afrique posent systématiquement des questions sur les activités secondaires. Très souvent cependant, ces questions sont négligées, aussi bien lors de la formation des enquêteurs que lors de l'administration du questionnaire : ces questions viennent en dernier lieu et elles sont posées sans grande conviction parce qu'on postule a priori que les individus ont tendance à ne pas répondre à ces questions. Les résultats ne sont pas toujours publiés et, lorsqu'ils le sont, on ne peut qu'être frappé par leur sous-estimation évidente.

Le recensement de la population du Burkina Faso en 1985 se distingue nettement des opérations censitaires antérieures ou entreprises dans d'autres pays de la région : la population rurale y représentant près de 90 % de la population totale, les activités rurales non agricoles sont censées constituer une part importante de l'emploi total. Dans cette perspective, la collecte d'une information fiable sur les activités secondaires en milieu rural devient primordiale. C'est pourquoi un effort particulier fut fait en 1985 afin de poser la question sur l'activité secondaire et de former les enquêteurs de façon à obtenir des réponses nombreuses et fiables, grâce à une meilleure coopération des personnes enquêtées dont l'attitude avait été rendue plus compréhensive par des questions mieux formulées. C'est ainsi qu'en milieu rural, on a demandé systématiquement quelle était l'activité exercée en saison des pluies (saison des travaux agricoles) et quelle était celle exercée en saison sèche et l'on a postulé que l'activité de saison des pluies devait être considérée comme l'activité principale. Il devenait donc automatique et normal de répondre à cette double question, le cas échéant.

Le tableau 3 ci-après permet de comparer, en milieu urbain et en milieu rural, les effectifs travaillant à titre principal et à titre secondaire dans les diverses branches d'activité.

**TABLEAU 3 : POPULATION RESIDENTE ACTIVE OCCUPEE DE 10 ANS ET PLUS
SELON L'ACTIVITE PRINCIPALE ET L'ACTIVITE SECONDAIRE - RP 85**

	ACTIVITE PRINCIPALE					ACTIVITE SECONDAIRE		
	URBAIN	RURAL	TOTAL	HOMMES	FEMMES	URBAIN	RURAL	TOTAL
Agriculture	100.600	3.499.571	3.707.492	1.860.864	1.846.628	7.364	325.174	332.538
Marafchage	1.592	2.956	4.548	2.395	2.153	2.334	96.290	98.624
Mines	33	395	428	328	100	3	2.291	2.294
Industries agricoles alimentaires	2.034	2.657	4.691	1.903	2.788	299	56.430	56.729
Meunerie	471	408	879	855	24	39	667	706
Boulangerie	707	333	1.040	1.009	31	55	928	983
Dolotières	845	1.916	2.772	39	2.733	205	54.835	55.040
Textiles, habillement, cuir	14.602	25.849	40.451	13.085	27.366	2.078	284.104	286.182
Filage	361	5.836	6.197	137	6.060	238	167.449	167.687
Tissage	3.447	2.751	6.198	2.151	4.047	609	69.528	70.137
Teinture	179	333	512	159	353	9	3.812	3.821
Tailleur	9.403	2.052	11.455	8.936	2.519	857	8.401	9.258
Tapissier, matelas	283	23	306	288	18	7	52	59
Cordonniers, tanneurs	739	922	1.661	1.072	589	171	5.417	5.588
Vannier	190	13.932	14.122	342	13.780	187	29.445	29.632
Bois et divers	3.722	848	4.570	4.455	115	217	2.555	2.772
Menuisier	3.502	702	4.204	4.177	27	208	1.754	1.962
Sculpteur	220	146	366	278	88	9	801	810
Minerais non métal : poterie	327	3.022	3.349	135	3.214	133	33.426	33.559
Industries du métal	4.514	3.310	7.804	7.528	296	319	24.686	25.068
Forgeron	3.917	3.095	7.012	6.772	240	186	24.036	24.355
Bijoutier	597	215	812	756	56	63	650	713
Bâtiment et TP	8.709	2.364	11.073	10.977	96	979	7.650	8.629
Maçon, tâcheron	4.908	1.782	6.690	6.631	59	802	6.730	7.532
Puisatiers	319	225	544	538	6	35	653	688

TABLEAU 3 (suite) : POPULATION RESIDENTE ACTIVE OCCUPEE DE 10 ANS ET PLUS
SELON L'ACTIVITE PRINCIPALE ET L'ACTIVITE SECONDAIRE - RP 85

	ACTIVITE PRINCIPALE					ACTIVITE SECONDAIRE		
	URBAIN	RURAL	TOTAL	HOMMES	FEMMES	URBAIN	RURAL	TOTAL
Plombiers	710	80	790	785	5	16	36	52
Electriciens	1.654	179	1.833	1.821	12	32	30	62
Peintres	1.118	98	1.216	1.202	14	94	201	295
Commerce	57.177	53.848	111.025	37.168	73.857	7.249	226.622	233.871
Boucherie	3.488	1.295	4.783	4.680	103	357	9.910	10.267
Fruits, légumes, arachide	10.335	2.263	12.598	628	11.970	1.391	18.181	19.572
Beignets	3.133	3.294	6.427	163	6.264	629	45.378	46.007
Dolo	1.635	3.462	5.097	73	5.024	264	52.172	52.436
Tissus, friperie	6.173	799	6.972	6.170	802	590	4.595	5.185
Autres	32.413	48.735	75.148	25.454	49.694	4.018	96.386	100.404
Hôtels, restaurants	5.122	1.500	6.622	2.995	3.627	160	22.525	2.685
Transports	10.790	2.900	13.690	13.629	61	266	698	964
Réparations	11.224	2.469	13.693	13.632	61	758	9.140	9.898
Mécanique auto, tôlerie	10.230	2.256	12.486	12.429	57	681	8.270	8.951
Montres	261	41	302	301	1	26	243	269
Radio-TV	733	172	905	902	3	51	627	678
Services personnels	13.659	4.487	18.146	13.376	4.770	457	2.353	2.810
Domestiques	10.934	2.661	13.595	10.757	2.838	285	403	688
Coiffeurs	709	1.307	2.016	376	1.640	41	1.145	1.186
Blanchisseurs	1.429	215	1.644	1.435	209	73	127	200
Photographes	276	166	442	439	3	17	68	85
Cireurs	118	11	129	127	2	5	21	26
Guérisseurs	193	127	320	242	78	36	589	625
Non déterminés	4.165	3.973	8.138	5.402	2736	173	3.091	3.264
ENSEMBLE POPULATION ACTIVE	286.989	3.737.260	4.024.249	2.046.248	1.978.001	21.991	988.466	1.010.457

Source : CHARMES J. (1989) tableau 10 p.77.

N.B. : Le total inclut l'administration et certains services modernes qui n'apparaissent pas dans la classification.

C'est ainsi que 25 % des actifs recensés exercent une activité secondaire. Ces activités secondaires représentent 20 % des positions de travail dénombrées (pour reprendre ici les concepts utilisés pour l'analyse de la situation italienne). Les activités secondaires bouleversent complètement la structure de la population active par branche d'activité : les emplois secondaires dans les branches manufacturières sont 6,6 fois plus nombreux que ceux exercés à titre principal ; ils sont 2,1 fois plus nombreux dans le commerce. Il y en a 27 fois plus dans le tissage, 20 fois plus dans la fabrication de bière de mil, 10 fois plus dans la poterie, 3,5 fois plus dans le travail du métal.

L'inclusion des activités secondaires dans les estimations de la production du secteur informel en Comptabilité Nationale devrait modifier significativement le niveau du PIB. Mais l'on retombe alors sur la difficulté à laquelle s'était heurté le comptable national italien : il est en effet nécessaire de transformer les positions de travail secondaires en unités de travail standard. Pour cela, le recensement de la population n'a pas relevé d'informations particulières sur la durée du travail, mais une enquête légère sur le secteur informel devrait permettre de connaître, pour les principales activités, le nombre de mois travaillés dans l'année et le nombre d'heures de travail par jour.

La prise en compte des activités secondaires modifie de façon significative la structure de l'emploi informel puisque la branche textile-habillement-cuir en vient à atteindre le niveau du commerce (36,6 % de l'emploi informel contre 38,4 %) et les industries agricoles et alimentaires représentent quelque 6,8 % des effectifs (grâce notamment à la fabrication de la bière de mil). De plus, 46,6 % des activités informelles exercées à titre principal et 98 % des activités informelles exercées à titre secondaire, se situent en milieu rural.

Le tableau 4 ci-après permet de préciser les caractéristiques essentielles de l'emploi informel au Burkina Faso en 1985.

L'emploi informel, défini comme l'ensemble des activités non agricoles non enregistrées dans le recensement des activités industrielles et commerciales (et hors administration) présente les caractéristiques suivantes :

- il concerne, dans sa double composante principale et secondaire, 887.264 personnes soit 22 % de la population active totale et 17,6 % des positions de travail dénombrées ;

TABLEAU 4 : PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'EMPLOI INFORMEL AU BURKINA FASO EN 1985

BRANCHE	ACTIVITE A TITRE PRINCIPAL		ACTIVITE A TITRE SECONDAIRE		ENSEMBLE DES ACTIVITES INFORMELLES		URBAIN		RURAL		HOMMES		FEMMES	
		%		%		%		%		%		%		%
Industries	57.316	12,4	406.604	87,6	463.920	52,3	24.742	5,3	439.178	94,7	88.094	19,0	375.826	81,0
Bâtiment	7.773	47,4	8.629	52,6	16.402	1,8	6.388	38,9	10.014	61,1	16.402	100,0		
Commerce	107.496	31,5	233.871	68,5	341.367	38,5	60.897	17,8	280.470	82,2	111.596	32,7	229.771	67,3
Services	49.218	75,1	16.357	24,9	65.575	7,4	39.503	60,2	26.072	39,8	57.901	88,3	7.674	11,7
Ensemble	221.803	25,0	665.461	75,0	887.264	100,0	131.530	14,8	755.734	85,2	273.993	30,9	613.271	69,1

Source : CHARMES J. (1989), tableau 13, p. 84.

- il est constitué pour les 3/4 d'activités exercées à titre secondaire, essentiellement par des agriculteurs en milieu rural (on notera en outre que 8,3 % des actifs exercent une activité secondaire dans l'agriculture) ;

- l'emploi informel urbain ne représente que 14,8 % de l'ensemble de l'emploi informel : il s'agit essentiellement d'emplois dans le commerce (46,3 %) et les services (30 %) ;

- les femmes occupent plus des 2/3 (69,1 %) des emplois informels ;

- les activités manufacturières, qui procurent plus de la moitié des emplois informels (52,3 %), sont exercées à titre secondaire à 87,6 %, en milieu rural pour 94,7 % et par des femmes à 81 % ;

- le commerce ne représente que 38,5 % de l'emploi informel : il est exercé à 68,5 % à titre secondaire et à 67,3 % par des femmes. L'aspect rural qui ressort du tableau 4 cache sans doute des phénomènes migratoires temporaires, non saisis par le recensement de population ;

- enfin, les activités de services ne comptent que pour 7,4 % dans l'emploi informel : elles sont surtout exercées à titre principal (75,1 %), en milieu urbain (60,2 %) et par des hommes (88,3 %).

L'image que donne du secteur informel l'inclusion des activités secondaires est ainsi très différente de celle qu'en donnent les études classiques. En particulier, une telle inclusion redonne une place prépondérante à l'activité féminine dont on sait qu'elle est traditionnellement mal saisie par les statistiques de population active, et aux activités rurales non agricoles dont le rôle est essentiel pour la définition de politiques de développement soucieuses de modérer l'exode rural et de valoriser les produits de l'agriculture.

Dans la plupart des pays cependant, les estimations de l'emploi informel ne portent que sur les activités principales.

Globalement, l'emploi informel peut ainsi représenter entre 20 et 80 % de l'emploi non agricole : on observe une relation inverse entre la proportion de l'emploi informel et le niveau de développement mesuré par le PIB par tête. Plutôt que d'en déduire que la proportion de l'emploi informel est un indice du niveau de pauvreté d'un pays, et compte tenu de la faiblesse des méthodes d'estimation indirectes en comptabilité nationale, il est préférable de considérer autrement la signification de cette relation : plus l'emploi informel est important

dans un pays, et moins on sait mesurer sa contribution exacte à la formation du produit national.

Ainsi se justifient les efforts tentés depuis une quinzaine d'années pour mesurer par voie d'enquêtes un secteur informel rétif à l'enregistrement et à l'investigation mais dont les méthodes d'estimation indirectes avaient contribué à révéler l'étendue.

V - METHODES D'ENQUETES SUR LE SECTEUR INFORMEL

On peut en distinguer quatre grandes catégories :

- les recensements d'établissements suivis d'enquêtes par sondage ;
- les enquêtes auprès des ménages ;
- les modules spécifiques dans les enquêtes permanentes auprès des ménages ;
- les enquêtes légères.

1. Les recensements d'établissements suivis d'enquêtes par sondage sont les opérations les plus classiques et les plus anciennes : les recensements constituent une base de sondage sur laquelle on tirera un échantillon représentatif des activités informelles et ce système d'enquête est particulièrement adapté pour répondre aux besoins de la comptabilité nationale.

La critique fréquemment avancée à l'encontre de ces opérations est leur manque d'exhaustivité : le terme de recensement ne doit pas faire illusion. Cette exhaustivité est toujours limitée sur le plan géographique aussi bien que dans le champ socio-économique :

- sur le plan géographique, les recensements d'établissements effectués depuis quinze ans se sont limités à des quartiers de capitale (Kigali, Dakar, Ouagadougou), à des capitales (Nouakchott, Bamako, Lomé, Yaoundé, Niamey, Bangui), au milieu urbain (Côte d'Ivoire, Guinée, Tunisie, 1976). La plus grande exhaustivité a été celle du recensement des établissements de 1981 en Tunisie, qui a touché l'ensemble des agglomérations de plus de 300 habitants. En raison des coûts additionnels et du faible rendement marginal, les recensements d'établissements n'ont jamais été étendus au milieu rural dispersé ;

- sur le plan socio-économique, le degré d'exhaustivité est lié à la définition de l'établissement : la distinction entre établissement et domicile n'est pas toujours claire. En Egypte, la réalisation simultanée du recensement des établissements et du recensement de la population (en 1976 et en 1986) a permis d'intéressants recoupements : le nombre d'établissements installés dans des domiciles est toujours inférieur au nombre des domiciles abritant des activités économiques et cet écart est un indice du degré d'exhaustivité du recensement d'établissements. Mais une telle double opération censitaire est délicate et dans

certains cas (Algérie, 1987), le recensement des établissements n'a pas été exploité.

En dehors même du problème du travail à domicile, de nombreuses activités informelles sont exercées hors établissement : dans la rue, en plein air, sur des chantiers,... Ce n'est guère qu'à Niamey et en Guinée que les activités non sédentaires (tabliers, activités de rue) ont été dénombrées.

De plus, certains recensements, notamment ceux du BIT sur les cinq capitales africaines (Kigali, Nouakchott, Yaoundé, Bamako, Lomé) ont été limités au seul secteur non structuré, ce qui signifie qu'il revenait à l'enquêteur de décider sur le terrain si l'activité rencontrée relevait ou non du champ du recensement. Si la méthode choque le statisticien d'enquête, ses conséquences sont cependant limitées en raison de la faible extension du secteur moderne et du secteur intermédiaire.

La plupart des recensements d'établissements (sauf ceux du BIT déjà cités) relèvent un certain nombre d'informations sur l'activité, l'emploi et d'autres critères plus qualitatifs. La prise en compte des résultats de ces recensements dans l'analyse comparative des sources de données sur l'emploi révèle l'étroitesse du champ des recensements d'établissements : l'emploi dans les petits établissements du secteur informel ne représente le plus souvent que 30 à 45 % de l'emploi informel total, et les activités non sédentaires 20 à 30 %. Des recherches plus récentes montrent que le poids des activités rurales non agricoles est plus important que celui des activités informelles urbaines. De même, les activités secondaires des agriculteurs représentaient près des 2/3 de l'emploi informel au Burkina Faso en 1985. Quant aux femmes, dont l'activité est encore trop souvent mal saisie dans de nombreux pays, elles comptaient pour près des 3/4 de l'emploi informel au Burkina Faso en 1985.

C'est dire que les recensements d'établissements ne permettent d'appréhender que la partie visible de l'iceberg.

Mais l'avantage évident de ces recensements est de permettre la constitution d'une base de sondage et, grâce aux informations collectées, le tirage d'échantillons stratifiés selon l'activité, la taille des établissements, la localisation. Ainsi des enquêtes peuvent être lancées.

Ces enquêtes peuvent aborder des thèmes variés ou spécialisés. La mesure de la production et des revenus est évidemment l'objectif le plus

recherché par les comptables nationaux et aussi le plus délicat. Des enquêtes monographiques préalables sont nécessaires afin d'adapter les concepts et la forme des questions aux modes de raisonnement des entrepreneurs et aux modes de fonctionnement des petites entreprises. Dans la plupart des corps de métiers, des façons de compter existent, différentes des comptabilités formelles, qu'il s'agit de faire passer dans les questionnaires. Le libre choix de la période de référence, la prise en compte des variations saisonnières, le caractère concret des questions posées, le relevé des coefficients techniques de production et des temps de travail, qui sont en fait les éléments les mieux connus des petits entrepreneurs, permettent de comparer des estimations de la production à partir des consommations intermédiaires, de la capacité de production, et bien entendu des déclarations directes. On constate généralement que la déclaration directe est fortement sous-estimée par rapport aux déclarations faisant intervenir des éléments plus techniques.

Parce qu'elles permettent un relevé relativement précis et fiable des données comptables, les enquêtes d'établissements ou d'entreprises sont celles qui ont été privilégiées par les comptables nationaux. Cependant l'argument selon lequel ces enquêtes ne couvrent que la frange supérieure des activités informelles, la mesure de la part que représente cette frange grâce à l'analyse comparative des sources d'information, et la nécessité de mieux connaître cette partie de la population active qui reste cachée ont conduit à recommander la mise en place d'enquêtes auprès des ménages afin de mesurer les activités informelles.

2. Les enquêtes auprès des ménages ayant pour objectif spécifique l'étude des activités informelles sont rares. En Afrique, la seule enquête de ce type est l'enquête nationale sur les activités économiques des ménages (dite enquête sur le secteur informel) au Mali. Réalisée par la Direction nationale de la statistique et de l'informatique dans le cadre du Programme d'appui aux dispositifs d'enquêtes auprès des ménages (PADEM) du Bureau statistique des Nations-Unies, cette investigation cherche à résoudre les deux difficultés inhérentes aux enquêtes sur le secteur informel, le manque d'exhaustivité et le manque d'objectivité :

- le souci d'exhaustivité implique le choix du ménage comme unité d'observation : les enquêtes auprès des ménages permettent de saisir l'ensemble des activités informelles dans toute la diversité de leurs modalités d'exercice :

* l'emploi dans les petites entreprises ;

- * le travail non sédentaire (ambulant) dans les rues ou les chantiers ;
- * le travail à domicile ;
- * la pluri-activité des agriculteurs et des salariés.

Ces activités sont saisies en parfaite complémentarité avec l'emploi moderne et l'accent est mis sur une meilleure appréhension et compréhension des activités féminines et des activités secondaires, traditionnellement sous-estimées.

- le souci d'objectivité et donc de fiabilité implique que de véritables questionnaires d'établissement ou d'activité soient administrés aux actifs du ménage qui se sont déclarés employeurs ou indépendants. Ce point est essentiel car la critique majeure que l'on peut adresser aux enquêtes auprès des ménages dans leur faculté de saisir les activités économiques est certainement la faible précision des informations recueillies. Dans ce type d'enquête en effet, il arrive souvent que ce ne soit pas la personne concernée qui réponde au questionnaire : le chef de ménage est fréquemment absent lors du passage de l'enquêteur ; son épouse n'est pas la mieux placée pour répondre à des questions précises concernant l'activité. Il suffit de se référer à la faible précision et donc à la faible fiabilité des informations concernant la branche d'activité dans les recensements de population en Afrique pour comprendre cette objection. Pour pallier cette difficulté, il a été prévu, dans l'enquête du Mali, d'administrer le module des employeurs - indépendants sur le lieu-même où s'exerce l'activité (sauf exception) et d'une façon générale tous les modules individuels doivent être remplis en interrogeant directement la personne intéressée.

Une autre difficulté liée à ce type d'enquête concerne la taille de l'échantillon. Dans des pays où la population active travaille en majorité dans l'agriculture, il est nécessaire de tirer un gros échantillon de ménages afin de parvenir à un sous-échantillon suffisant d'actifs indépendants ou employeurs non agricoles. Car le problème est bien là : si de telles enquêtes prétendent rendre les mêmes services que les enquêtes auprès des établissements, il faut qu'elles fournissent des informations détaillées sur l'ensemble des branches d'activité que requiert la comptabilité nationale. La taille de l'échantillon est donc déterminée en fonction de la proportion des employeurs - indépendants non agricoles dans la population active totale, et de leur répartition par branche d'activité, données connues à partir des résultats des recensements de population ou d'autres enquêtes. Dans chaque branche d'activité, et d'une façon générale dans chaque

strate, on estimera le nombre d'unités-échantillon nécessaire pour obtenir des résultats se situant dans un intervalle de confiance donné et on en déduira, à partir de la proportion des employeurs - indépendants, de leur répartition et du nombre moyen d'actifs par ménage, le nombre de ménages dans l'échantillon.

Plus de 10 000 ménages ont ainsi été tirés au Mali, parmi lesquels une très forte proportion de ménages d'agriculteurs. Afin de transformer cette lourdeur en avantage, le module "agriculteur" du questionnaire a été développé afin de saisir en détail les caractéristiques des activités non agricoles exercées par les agriculteurs. Tous les actifs des ménages-échantillon font l'objet d'un module spécifique (agriculteur, salarié, aide familial ou apprenti, et évidemment employeurs - indépendants, ce dernier module reprenant les grands principes qui ont été exposés pour les enquêtes d'établissements). Tous les modules posent également des questions sur les activités secondaires dans une formulation qui se veut compréhensive et proche du dialogue avec l'enquêté : ainsi par exemple, après avoir enregistré les caractéristiques de l'activité salariée, l'enquêteur peut être amené à intervenir en indiquant qu'étant salarié lui-même, il suppose qu'il y a nécessité d'entreprendre des activités secondaires pour subvenir aux besoins du ménage.

Enfin les personnes d'âge actif, sans travail ou inactives, se voient également administrer un module léger cherchant à savoir s'il n'y a pas exercice d'une activité quelconque, "même si la personne considère qu'il ne s'agit pas réellement d'une activité".

Cette enquête est actuellement en cours au Mali et il est encore trop tôt pour dire quelles leçons pratiques et quels enseignements théoriques pourront en être tirés. Ces leçons et enseignements devraient, en tout état de cause, permettre d'améliorer la pratique de plus en plus fréquente qui consiste à adjoindre dans les enquêtes auprès des ménages, permanentes ou périodiques, des questions ou des modules spécifiques visant à mieux cerner et connaître les caractéristiques des activités informelles.

3. Les modules ou questions spécifiques dans les enquêtes permanentes ou périodiques auprès des ménages

- Depuis quelques années, la pratique s'est répandue ou tend à se répandre dans les pays où existe un système permanent d'enquêtes sur l'emploi auprès des ménages (Algérie, Maroc, Tunisie) d'ajouter quelques questions simples sur les modalités d'exercice de l'activité, sur les caractéristiques de

l'établissement où s'exerce cette activité. Ces questions (surtout celles portant sur les caractéristiques de l'établissement) qui viennent s'ajouter aux questions classiques des recensements de population et des enquêtes démographiques sur la branche d'activité, la profession et la situation dans la profession, sont particulièrement importantes puisque ce sont elles (et non les caractéristiques individuelles) qui permettent de classer la personne dans le secteur informel ou dans le secteur moderne.

L'analyse des résultats de ces enquêtes se heurte aux problèmes qu'a tenté de résoudre l'enquête du Mali : la mauvaise qualité des réponses données par des personnes non concernées. Mais surtout, les questions sur les caractéristiques de l'entreprise auxquelles sont susceptibles de répondre les salariés et dépendants sont extrêmement limitées : type de local, classe de taille, plus difficilement statut juridique et, très rarement, existence d'une comptabilité, enregistrement.

Mais, en dépit de ces difficultés, l'intérêt de la démarche réside dans le fait que l'on peut ainsi suivre annuellement l'évolution d'un phénomène dont la définition reste stable, objectif dont l'intérêt n'est pas à démontrer : si une harmonisation dans les définitions et les questions posées pouvait intervenir à l'échelle des trois pays du Maghreb, un grand pas serait effectué dans le sens d'une meilleure compréhension des phénomènes de l'emploi, du sous-emploi, du chômage et de l'emploi informel, et de leur évolution dans le temps et dans l'espace.

- L'adjonction d'un module complet sur les activités informelles peut également intervenir occasionnellement dans ce type d'enquête sur l'emploi (le Maroc et l'Algérie s'y préparent pour leurs enquêtes de 1990). Mais elle peut également intervenir dans d'autres types d'enquêtes : démographiques, budget-consommation, ou encore les enquêtes niveaux de vie du Programme "Dimensions sociales de l'ajustement".

Dans ce dernier cas, on peut se demander s'il est sage de vouloir encore surcharger une barque dont le pilotage inquiète déjà les statisticiens d'enquête, à moins que ce volet spécifique ne soit mis à profit pour éliminer un certain nombre de redondances ou de questions mal posées.

L'enquête budget-consommation en milieu urbain réalisée au Rwanda en 1985 offre un bon exemple de la démarche qui est ici préconisée : le questionnaire budgétaire avait été doublé d'un volet sur les activités informelles

des actifs indépendants : ce volet consistait en un véritable questionnaire d'établissement. Sans doute la taille de l'échantillon limitait-elle le nombre des branches sur lesquelles il était possible de fournir des résultats significatifs. Mais le grand intérêt de cette démarche consistait en la possibilité de confronter les revenus des activités informelles avec les dépenses des ménages qui touchent de tels revenus. Il faut regretter qu'une telle mine de renseignements et d'enseignements soit jusqu'à présent restée en friche, faute de financement pour l'exploiter.

*

* *

Tous les pays ne disposent pas d'un système d'enquête auprès des ménages, tous ne sont pas en mesure de mobiliser les moyens importants que nécessitent les grandes enquêtes auprès des établissements. C'est pourquoi, et pour peu que le délabrement de comptabilités nationales sevrées de données depuis des années ne crée une situation d'urgence, il est possible, dans certains cas, de proposer des enquêtes légères sur le secteur informel.

4. Les enquêtes légères sur le secteur informel

Depuis un certain nombre d'années, de multiples enquêtes ponctuelles ont été réalisées dans un grand nombre de pays. Ces enquêtes ne sont pas toutes utilisables par les comptes nationaux pour des raisons diverses, mais elles ont le mérite de fournir quelques caractéristiques des activités informelles.

Par ailleurs, on ignore souvent, ou l'on considère comme peu intéressantes, à tort, des statistiques administratives sur les établissements qui ont le mérite d'exister. Qu'il s'agisse de statistiques fiscales (patentes) ou de dénombrements d'artisans ou d'établissements réalisés par les services régionaux de départements techniques, ces statistiques sont généralement collectées dans une absence totale de respect des normes, nomenclatures et présentations habituelles : néanmoins elles constituent souvent une bonne représentation des réalités et l'effort que nécessite leur harmonisation et leur rassemblement dans des nomenclatures conformes n'est pas excessif et reste bien en deçà des efforts que nécessiterait l'organisation d'une enquête lourde.

Dans plusieurs pays (Guinée, Zaïre par exemple), ces dénombrements peuvent servir de base d'extrapolation à défaut de base de tirage d'échantillons (car il n'existe pas de liste nominative, ou alors celle-ci n'est pas utilisable en vue

d'effectuer un tel tirage). On peut alors envisager de les utiliser pour déterminer des échantillons par quota.

La limitation de l'échantillon à une faible taille peut être contrebalancée par une amélioration de la qualité et de la représentativité des données collectées. Cette amélioration est obtenue en opérant un choix raisonné des unités à enquêter :

- les unités choisies devront remplir les caractéristiques moyennes (taille, type de local par exemple) telles qu'elles ressortent des enquêtes antérieures ;

- les unités choisies le sont par relation (de parenté, de voisinage, de métier,...) afin qu'un climat de confiance permette d'aborder des questions délicates sans complexe, sans crainte ni arrière-pensées ;

- et si, en dépit de ces précautions, quelques enquêtés marquent une certaine réticence, ou si des questionnaires se révèlent incohérents ou inexploitable, l'unité est éliminée de l'échantillon et remplacée par une autre.

Une telle méthode n'est rien d'autre que la transposition statistique de la démarche monographique chère aux sociologues et aux anthropologues et qui peut d'ailleurs avantageusement accompagner le passage du questionnaire.

L'échantillon est donc constitué d'un ensemble de questionnaires correctement remplis et doit permettre de fournir des résultats moyens par établissements (ou par tête) qui seront extrapolés pour chaque strate à partir des statistiques administratives mises en forme adéquate.

De telles expériences sont en cours au Zaïre et au Burkina Faso. Elles permettront de préparer des enquêtes à venir plus lourdes. Elles présentent aussi l'avantage de pouvoir être renouvelées chaque année afin d'observer les variations de prix des intrants et des productions ainsi que les variations des coefficients techniques dans la perspective d'une estimation annuelle de la contribution du secteur informel au PIB et d'une meilleure compréhension des réactions des activités informelles aux mesures d'ajustement.

*

* *

La présentation qui vient d'être faite ne prétend pas avoir fait le tour de toutes les expériences réalisées en Afrique, ni même de l'ensemble des problèmes de toutes les expériences réalisées en Afrique, ni même de l'ensemble des problèmes posés. Elle vise simplement à montrer l'effort entrepris par les statisticiens d'enquête en vue d'adapter leurs méthodes de collecte à un contexte de collecte difficile et à des demandes de plus en plus fréquentes, pressantes, urgentes et précises de la part des planificateurs et des décideurs.

Ces efforts font actuellement l'objet de réflexions et de larges débats à l'occasion de la révision du Système de Comptabilité Nationale des Nations Unies, de la préparation du manuel sur les méthodologies d'enquêtes sur les activités économiques des ménages, par le Bureau Statistique des Nations Unies, et de la préparation de la XV^e Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (Genève, 1993) par le Bureau International du Travail.